

Population

Handicap ou incapacité des 20-59 ans dans les Hauts-de-Seine : l'insertion professionnelle plus difficile que l'insertion sociale

Dans les Hauts-de-Seine, 85 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sortent tous les jours ou presque de leur domicile, aux heures et dans les lieux qu'elles souhaitent.

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou d'incapacité est en revanche plus difficile que pour les autres Alto-Séquanais. Elles sont davantage au chômage ou à temps partiel. La moitié de celles qui travaillent éprouvent des difficultés à accomplir leurs tâches professionnelles.

Rémi Charrier, Insee Ile-de-France
et Claire Saladino, Conseil général des Hauts-de-Seine

Etude réalisée en partenariat

Les situations de handicap ou d'incapacité sont multiples selon leur nature (motrices, sensorielles, psychiques ou mentales...), leur niveau de gravité et leur environnement. Les personnes concernées peuvent rencontrer des difficultés plus ou moins importantes dans leur vie quotidienne, et notamment dans leur insertion sociale (les sorties, les loisirs...) et leur insertion professionnelle (⇒ Source et définitions).

Neuf personnes sur dix en situation de handicap ou d'incapacité accèdent sans difficulté aux lieux publics

Dans les Hauts-de-Seine, 90 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité déclarent accéder sans difficulté aux lieux publics tels que le centre-ville, la mairie ou les commerces, contre 87 % en Ile-de-France.

Les personnes ayant des déficiences de langage (mutité, dysphasie, laryngectomie...) sont plus nombreuses à déclara-

rer ces difficultés (30 % d'entre elles), suivies des personnes avec des déficiences motrices (18 %).

Moins de 7 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité estiment que la ville ou le centre-ville est difficile d'accès

Difficulté ou impossibilité d'accéder à certains lieux (en %)

	Personnes en situation de handicap ou d'incapacité
Déclarent que les lieux ne sont pas difficiles ou impossibles d'accès	89,7
Déclarent que certains lieux sont difficiles ou impossibles d'accès...	10,3
...la ville ou le centre-ville	6,9
...les services publics (mairie, poste, CAF...)	6,8
...les commerces, les centres commerciaux, les cafés	6,4
...les lieux de loisirs et de promenade	5,9
...les lieux de soins médicaux (cabinet médical, hôpital...)	5,1
...chez les proches (amis, famille...)	5,0
...les établissements scolaires ou les lieux professionnels	4,3
...les cimetières et les lieux de culte	3,8

Lecture : 10,3 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité déclarent que certains lieux sont impossibles ou difficiles d'accès, 6,9 % citent la ville ou le centre-ville.

Champ : Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité âgés de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, volet Ménage, 2008

Les partenaires de l'enquête

La dernière enquête Handicap Santé s'est déroulée en 2008. Dans les Hauts-de-Seine, une extension départementale a été réalisée et financée par le Conseil général des Hauts-de-Seine et l'Insee, dans le cadre d'un partenariat.

Plus de huit Alto-Séquanais sur dix en situation de handicap ou d'incapacité sortent tous les jours ou presque de chez eux

85 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sortent tous les jours ou presque de chez elles. Bien qu'élevé, ce taux reste inférieur à celui des personnes sans handicap ou incapacité (quasiment 100 %). Les personnes avec des déficiences auditives se déplacent plus souvent que les autres Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité (92 % sortent tous les jours ou presque).

90 % des personnes qui sortent régulièrement sortent aux heures et dans les lieux qu'elles souhaitent

Parmi les personnes en situation de handicap ou d'incapacité qui se déplacent tous les jours ou presque hors de leur domicile, 89 % déclarent sortir autant qu'elles le souhaitent, 89 % aux heures qu'elles souhaitent, contre respectivement 97 % et 94 % pour les personnes sans handicap ni incapacité. C'est dans leurs lieux de sortie qu'elles apparaissent le plus contraintes : 86 % déclarent sortir dans les lieux qu'elles souhaitent, contre 97 % pour les personnes sans handicap ni incapacité.

Les personnes qui sortent régulièrement utilisent les mêmes modes de transport que les autres habitants des Hauts-de-Seine

Une grande majorité des personnes en situation de handicap ou d'incapacité qui se déplacent tous les jours ou presque de leur domicile utilisent les transports en commun (65 %), la marche à pied (61 %) et la voiture (38 %). Ces

Source et définitions

L'enquête Handicap Santé, volet Ménage (sont exclues de cette enquête les personnes vivant en établissement), constitue la source statistique majeure de description des situations de handicap, d'incapacité et de dépendance et des différents aspects de leur vie. Elle est réalisée environ tous les dix ans.

En 2008, 29 931 ménages ont été interrogés en France dont 1 892 dans les Hauts-de-Seine.

L'enquête Handicap Santé, volet Ménage 2008, permet des approches multiples des situations individuelles de handicap ou d'incapacité :

- les personnes qui ont une reconnaissance administrative de leur situation de handicap ou d'incapacité. Elles déclarent percevoir une rente, une pension ou avoir un taux d'invalidité ou d'incapacité reconnu par la Sécurité sociale ou l'Armée ou les sociétés d'assurance, ou avoir eu une décision favorable de la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (attribution d'une allocation, d'une prestation ou d'une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement, orientation vers un service ou un établissement pour personnes handicapées...);

- les personnes identifiées comme ayant un handicap ou une incapacité. Elles déclarent être dans l'impossibilité totale d'accomplir une activité ou avoir un aménagement spécifique de leur logement ou recevoir une aide humaine ou technique ;

- les personnes qui ressentent un handicap. Elles ont répondu oui à la question : « considérez-vous avoir un handicap ? ».

Pour en savoir plus : Charrier R., Saladino C. : « Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts-de-Seine : une mosaïque de situations », Insee Ile-de-France à la page, n° 328, février 2010.


Pour cette étude, une personne est considérée comme étant en situation de handicap ou d'incapacité quand elle déclare avoir une reconnaissance administrative, ou quand elle est identifiée comme tel. Les personnes en situation de handicap ou incapacité représentent ainsi 6,3 % de la population des 20-59 ans des Hauts-de-Seine, 8,3 % en Ile-de-France et 11 % en France métropolitaine.

proportions sont proches de celles des personnes qui ne sont pas en situation de handicap ou d'incapacité.

Par ailleurs, 3,5 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sortant régulièrement déclarent se déplacer en fauteuil roulant, et autour de 2 % en service de transport spécialisé, en véhicule sanitaire léger ou en ambulance.

Un quart des personnes qui sortent peu manquent d'envie de sortir

15 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité ne sortent pas tous

les jours. En particulier, 5 % sortent moins d'une fois par semaine, voire jamais. Les personnes avec des déficiences de langage se déplacent le moins souvent (19 % d'entre elles sortent rarement voire jamais de leur domicile) .

Dans les Hauts-de-Seine, comme en Ile-de-France, l'état de santé est la première raison avancée par les personnes en situation de handicap ou d'incapacité qui ne sortent que rarement voire jamais de leur domicile (73 %). Le manque d'envie (24 %) et le sentiment d'angoisse à l'idée de sortir (19 %) sont aussi largement cités.

Les personnes souffrant de déficiences auditives sortent le plus de chez elles

Fréquence de sortie des personnes en situation de handicap ou d'incapacité selon le type de déficience (en %)


	Déficience motrice	Déficience visuelle	Déficience auditive	Déficience de langage	Déficience mentale ou psychique	Ensemble
Sort tous les jours ou presque	75,8	79,7	91,8	73,7	76,5	84,9
Sort au moins une fois par semaine	16,5	14,4	4,0	7,1	16,2	9,8
Sort plus rarement	3,9	2,7	4,2	9,3	3,3	3,2
Ne sort jamais	3,8	3,2	0,0	9,9	4,0	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : sur 100 Alto-Séquanais avec des déficiences motrices, 76 sortent tous les jours ou presque de chez eux.

Champ : Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité âgés de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, volet Ménage, 2008

Deux personnes sur cinq en situation de handicap ou d'incapacité sont inactives

38 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont inactives, c'est-à-dire qu'elles n'occupent pas d'emploi ou n'en recherchent pas activement un, contre seulement 12 % des autres habitants des Hauts-de-Seine de 20 à 59 ans  3. Cette situation est comparable à celle de l'Île-de-France où 36 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont inactives contre 13 % pour les autres Franciliens.

Dans les Hauts-de-Seine, 32 % des inactifs souhaitent travailler contre 25 % des inactifs en situation de handicap ou d'incapacité. Plus de la moitié de ces inactifs en situation de handicap ou d'incapacité ont une inaptitude au travail pour raisons de santé (56 %).

Quasiment les trois quarts des inactifs en situation de handicap ou d'incapacité perçoivent des allocations (comme l'Allocation adulte handicapé), des prestations (comme la Prestation de compensation du handicap), des pensions ou des rentes (telles qu'une rente d'incapacité liée à un accident de travail ou une pension militaire d'invalidité). Pour les personnes inaptées au travail, cette part s'élève à 82 %.

Huit inactifs sur dix en situation de handicap ou d'incapacité ont déjà travaillé. 13 % d'entre eux sont devenus inactifs suite à un licenciement individuel. Un quart d'entre eux ont cessé leur dernière activité depuis plus de 10 ans.

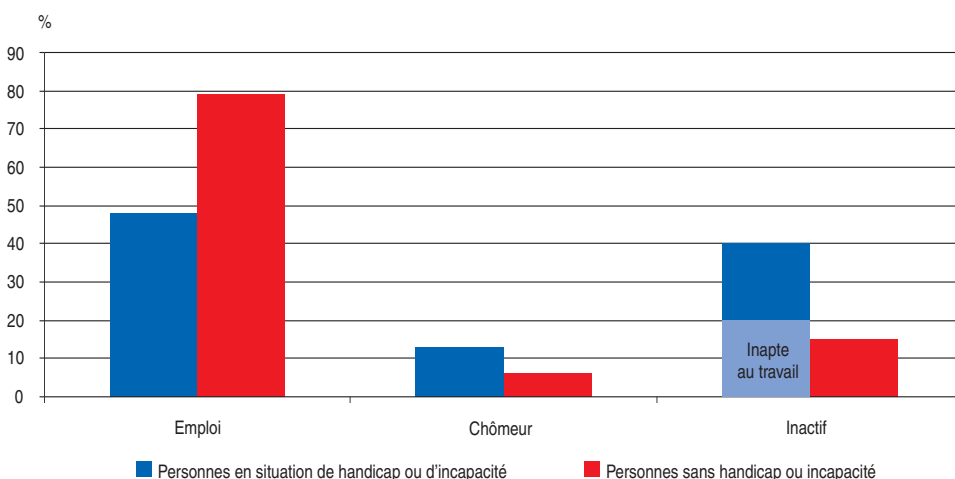
Davantage de chômage et de travail à temps partiel pour les personnes en situation de handicap ou d'incapacité

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont deux fois plus touchées par le chômage : 14 % sont dans cette situation contre 8 % des autres Alto-Séquanais âgés de 20 à 59 ans. En Île-de-France, l'écart est similaire (13 % contre 7 %).

Seules 48 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité occupent un emploi contre 80 % des autres habitants des Hauts-de-Seine. Les personnes

3 Une personne en situation de handicap ou d'incapacité sur cinq est inapte au travail

Répartition des Alto-Séquanais selon leur situation professionnelle



Lecture : 48 % des Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité sont en emploi contre 79 % pour les personnes sans handicap ou incapacité.

Champ : Alto-Séquanais âgés de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, volet Ménage, 2008


ayant des déficiences mentales ou psychiques occupent le moins fréquemment un emploi (37 %).

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont plus nombreuses à travailler à temps partiel : 20 % d'entre elles sont à temps partiel (contre 7 % chez les personnes sans handicap ni incapacité). Les deux tiers d'entre elles sont à temps partiel du fait de leurs problèmes de santé (66 %), d'autres parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein (17 %), d'autres pour reprendre une formation, changer de profession (7 %), s'occuper de leur famille ou avoir du temps libre (10 %).

En Île-de-France, 18 % des personnes en situation de handicap sont à temps partiel, soit un niveau sensiblement égal à celui des Hauts-de-Seine.

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont moins diplômées

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont moins diplômées : 25 % n'ont aucun diplôme et 32 % ont un diplôme équivalent ou supérieur à bac + 2, contre respectivement 7 % et 58 % pour les autres habitants des Hauts-de-Seine.

Quand elles sont actives, elles occupent aussi plus souvent que les autres habitants des Hauts-de-Seine des emplois de techniciens ou d'ouvriers, notamment dans l'industrie : 19 % sont ouvrières contre 9 %  4. A l'inverse, elles sont beaucoup moins nombreuses à occuper des professions intellectuelles supérieures : 21 % contre 34 %.

4 Les Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité sont davantage ouvriers et techniciens

Répartition des Alto-Séquanais selon leur catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Personnes en situation de handicap ou d'incapacité (%)	Personnes sans handicap ou incapacité (%)
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	3,0	3,0
Profession intellectuelle supérieure	20,6	33,9
Profession intermédiaire	23,4	25,2
<i>dont technicien</i>	12,4	1,9
Employé	34,1	28,7
Ouvrier	18,9	9,2
Total	100,0	100,0

Lecture : 20,6 % des Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité occupent une profession intellectuelle supérieure contre 34 % pour les personnes sans handicap ou incapacité.

Champ : Alto-Séquanais actifs occupés âgés de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, volet Ménage, 2008

5 Les Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité ont moins de loisirs que le reste de la population

Activité pratiquée au cours des 12 derniers mois

En %

	Personnes en situation de handicap ou d'incapacité	Personnes sans handicap ou incapacité
Regarder la télévision	96,4	96,1
Ecouter de la musique	81,1	91,4
Lire un livre	56,3	78,2
Aller au cinéma	51,6	71,7
Visiter un musée / une exposition	34,4	58,1
Pratiquer une activité sportive	33,3	57,0
Faire du bricolage / jardinage	31,9	54,3
Aller à un concert	27,8	53,5
Faire de la couture / tricot	16,5	19,0
Pratiquer une activité artistique (théâtre, musique, peinture, photo...)	14,5	24,7

Lecture : 51,6 % des Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité ont déclaré être allés au cinéma au cours des douze derniers mois.

Champ : Alto-Séquanais âgés de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête Handicap Santé, volet Ménage, 2008

Huit enfants en situation de handicap ou d'incapacité sur dix sont scolarisés

2,8 % des Alto-Séquanais de moins de 20 ans sont en situation de handicap ou d'incapacité reconnue administrativement et/ou identifiée contre 2,6 % en Ile-de-France et 3,5 % pour la France métropolitaine.

En moyenne, 80 % des moins de 20 ans en situation de handicap ou d'incapacité sont scolarisés dans les Hauts-de-Seine. Il existe des différences selon les âges.

Entre 3 et 5 ans, ceux en situation de handicap ou d'incapacité sont moins scolarisés que les autres (56 % contre 87,5 %). Entre 6 et 16 ans, âges où la scolarité est obligatoire, il n'y a pas de différence significative entre les enfants en situation de handicap ou d'incapacité et les autres. Après 16 ans, les enfants en situation de handicap ou d'incapacité sont à nouveau moins scolarisés (79 % contre 90 %), beaucoup déclarant avoir terminé leurs études.

Ces différences par âge ne sont pas propres aux Hauts-de-Seine et se retrouvent également en Ile-de-France et en France métropolitaine.

Ces enfants sont principalement scolarisés en classe ordinaire

La majorité des enfants en situation de handicap ou d'incapacité scolarisés le sont en classe ordinaire (80 %). Les autres fréquentent un établissement spécialisé de l'Education nationale, des ministères de la Santé ou des Affaires sociales ou sont en classe spéciale dans un établissement ordinaire. Cette répartition est sensiblement la même pour l'ensemble de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine.

Une partie de ces enfants bénéficient d'aide humaine, matériel/technique ou financière dans le cadre de leurs études. Aussi, 20 % des enfants scolarisés bénéficient d'une aide humaine individualisée comme un auxiliaire de vie scolaire, un assistant d'éducation ou un aide éducateur. 14 % bénéficient d'un matériel spécialisé pour leur scolarité. Ce taux est assez similaire au taux francilien (13 %) et nettement supérieur au taux national (8,5 %). Enfin, 11 % bénéficient d'une aide financière liée à un handicap ou un problème de santé pour les trajets scolaires.

Près d'un tiers des enfants en situation de handicap ou d'incapacité ont une scolarité perturbée

Dans les Hauts-de-Seine, en raison d'un problème de santé ou d'un handicap, 31 % des enfants en situation de handicap ou d'incapacité ont une scolarité perturbée, dont certains ayant même dû interrompre leurs études pendant plus de trois mois consécutifs. La part des enfants dans cette situation est de 34 % en Ile-de-France et de 36 % au niveau national.

Les besoins particuliers des personnes en situation de handicap ou d'incapacité les gênent dans leur carrière

Avec l'âge, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont de moins en moins en activité. En effet, avant 40 ans, 57 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité ont un emploi, contre 74 % pour les autres habitants. Après 40 ans, seules 43 % d'entre elles sont en emploi, contre 87 % des autres habitants des Hauts-de-Seine.

Les problèmes médicaux des personnes concernées par le handicap ou l'incapacité rendent difficiles leur stabilité dans le monde du travail : 13 % de ces personnes ont changé au moins une fois de profession au cours de leur carrière (contre 5 % pour les personnes sans handicap ou incapacité), et 26 % ont changé d'entreprise pour des raisons d'ordre médical.

Sur leur lieu de travail, 12 % ont bénéficié d'un aménagement spécifique (par exemple l'installation d'une rampe d'accès ou la redéfinition de leurs tâches).

Près de la moitié des personnes en situation de handicap ou d'incapacité qui travaillent éprouvent des difficultés à accomplir leurs tâches professionnelles.

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité ont moins de loisirs

Quel que soit le type de loisir, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité le pratiquent moins souvent que les autres habitants des Hauts-de-Seine. Ainsi, au cours des douze derniers mois, 52 % des Alto-Séquanais en situation de handicap ou d'incapacité sont allés au cinéma (contre 72 % pour ceux sans handicap ou incapacité), 34 % ont visité un musée (contre 58 %) et 33 % ont pratiqué une activité sportive (contre 57 %) 5.

Les personnes en situation de handicap ou d'incapacité cumulent moins d'acti-

vités de loisirs : elles déclarent en moyenne pratiquer 4,3 loisirs (sur 10 proposés) alors que les personnes sans handicap ou incapacité en citent en moyenne 5,8.

Elles partent également moins souvent en vacances : 58 % s'en vont chaque année, contre 85 % des personnes sans handicap ni incapacité. Notamment, 26 % partent plusieurs fois par an, contre 58 % pour les autres Alto-Séquanais. Près de 14 % des personnes en situation de handicap ou d'incapacité déclarent ne jamais partir en vacances contre 3 %.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité sont davantage membres d'association, que ce soit une association artistique, culturelle ou musicale, une association sportive ou une association de personnes handicapées (78 % contre 68 % pour les autres habitants des Hauts-de-Seine).

Même si elles ont moins d'activités que les autres, les personnes en situation de handicap ou d'incapacité ne déclarent pas vouloir en pratiquer plus : une sur deux aimerait avoir plus de loisirs, soit autant que les personnes sans handicap ni incapacité.

Le département : acteur clé des politiques publiques auprès des personnes en situation de handicap, d'incapacité ou de dépendance

Les départements pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux en faveur des personnes handicapées. L'élaboration de ces schémas passe par la connaissance des conditions de vie (emploi, logement, accessibilité, aides reçues et besoins spécifiques) des personnes handicapées.

Ils sont, par ailleurs, chargés de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a renouvelé l'approche des personnes en situation de handicap.

Cette loi crée dans chaque département une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), guichet unique au service du public qui vient remplacer l'ancien dispositif géré par l'Etat : Commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) pour les enfants handicapés, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) pour les adultes handicapés.

L'un des principes fondamentaux de cette loi est le droit à la compensation des conséquences de son handicap. « Le projet de vie » de la personne guide l'élaboration d'un « plan de compensation ». Celui-ci permet de couvrir les besoins en aides humaines et techniques, en aménagement du logement et du véhicule, en aides spécifiques ou exceptionnelles.

Pour en savoir plus

Charrier R., Saladino C. : « Handicap ou incapacité des 20-59 ans dans les Hauts-de-Seine : une personne sur deux aidée pour les actes de la vie quotidienne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 349, janvier 2011.

Betremieux N., Fabre J., Vacher T. : « Le handicap à travers ses multiples approches », *Pages de Profils*, n° 73, juin 2010.

Gilbert A. : « Les situations de handicap, une question d'âge », *Insee Rhône-Alpes - La lettre Résultats*, n° 126, mars 2010.

Charrier R., Saladino C. : « Handicap, incapacité et dépendance dans les Hauts-de-Seine : une mosaïque de situations », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 328, février 2010.

